



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020-14

Chapitre 7.1 Finances locales - Divers

Objet : Convention de partenariat avec le Crédit Agricole Alpes-Provence pour « Faites du Lac ! »

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18 (22
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 22
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD
Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION-ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

Exposé des motifs :

Le Président rappelle le partenariat engagé avec le Crédit Agricole Alpes-Provence, a été formalisé par convention « cadre » telle que délibérée le 17 juillet 2017. Elle exposait les différentes modalités de partenariats pour le financement de la capitainerie comme pour faites du Lac !

Dans le cadre du partenariat opérationnel autour de l'organisation de « Faites du Lac ! ». L'objectif est de déléguer dans le cadre d'un cahier des charges partagé, l'organisation du salon des producteurs (labellisé « Terroir passionnément ») : cette coopération vise à mieux relier les acteurs socio-professionnels du nautisme (et du lac en général), avec les producteurs des versants qui contribuent à l'attractivité globale du territoire. Par ailleurs, la lisibilité accordée à ces producteurs au sein de « Faites du Lac ! » doit pouvoir trouver un écho inverse dans le cas d'événements promotionnels propres à ces producteurs (du type Salon de l'agriculture).

L'expérience des dernières années a montré les forces et faiblesses de l'organisation mais cela a permis pour le dernier partenariat à port st Pierre de décliner l'offre de manière efficiente. Il convient donc de poursuivre dans cette voix.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La délibération n°2017-37 relative aux conventionnements avec le Crédit Agricole Alpes-Provence,

CONSIDERANT :

- L'expérimentation positive engagée à cet effet au titre de l'amélioration organisationnelle de « Faites du Lac ! » en 2017 sur Embrun et en 2018 sur Port St Pierre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :

- **APPROUVE** le principe partenarial avec le Crédit Agricole Alpes-Provence,
- **AUTORISE** dans ce cadre le Président à signer la convention d'application ci-jointe venant en soutien de l'organisation de « Faites du Lac ! » pour l'année 2020,
- **PREND ACTE** de la proposition de la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence de prendre à sa charge le buffet dinatoire qui, prévu le soir de « Faites du Lac ! », réunira les acteurs socioprofessionnels, les élus et partenaires de la manifestation.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

